

## Appel à candidatures pour les postes d'agents recenseurs

A partir du 06 janvier et jusqu'au 25 février 2023, la Commune de Neulise sera concernée par la campagne de recensement de la population.

-----  
**3 postes à pourvoir**  
-----

### MISSIONS :

L'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser et devra réaliser les tâches suivantes :

- Effectuer une tournée de reconnaissance ;
- Déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet ;
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet ;
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis ;
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis ;
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

### COMPÉTENCES REQUISES :

- Bonnes capacités relationnelles
- Bonne maîtrise de l'informatique
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Disponible, dynamique, tenace et motivé
- Etre capable de travailler en équipe et d'organiser son planning professionnel
- Avoir des qualités d'ordre et de méthode et aisance rédactionnelle
- Disposer d'un moyen de locomotion (voiture, scooter, vélo)
- Faire preuve de neutralité et de discrétion
- Démontrer un comportement exemplaire

### HORAIRES :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser, travail possible le samedi et en soirée.

### FORMATION DES AGENTS RECENSEURS :

2 demi-journées de formation obligatoires prévues les 06 et 13 janvier 2023 (à Neulise).

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 11 décembre 2022

### ADRESSER CV ET LETTRE DE MOTIVATION À :

Monsieur le Maire  
Mairie  
54 Chemin vieux  
42590 NEULISE  
Tel : 04.77.64.61.13 – Courriel : bessertel@copler.fr